

Charte pour le respect des droits d'auteur de ressources pédagogiques

Conformément au Code de la Propriété Intellectuelle (art. L. 122-4 et art. L. 335-3), toute utilisation, partielle ou totale, d'un support fourni par un enseignant (quelle que soit sa nature, physique ou numérique) est strictement interdite, sauf à disposer du consentement écrit de l'auteur. L'infraction à ces dispositions constitue un délit de contrefaçon puni de trois ans d'emprisonnement et/ou de 300 000 euros d'amende (art. L. 335-2). Sont concernés, notamment, les partages des supports pédagogiques sur des plateformes publiques (Studocu, Stuvia, Facebook et assimilées), mais également la diffusion de tout ou partie d'autres ressources pédagogiques.

Je soussigné.e _____ ,
étudiant.e en _____ ,
m'engage à respecter intégralement la législation sur les droits d'auteur des ressources
pédagogiques qui seront mises à ma disposition durant l'année universitaire 2020 / 2021 et déclare
être pleinement conscient.e qu'une violation des droits d'auteur constitue un délit.
En conséquence, je m'engage à ne pas partager les supports et ressources pédagogiques
(numériques, papiers, multimédia, etc.) des enseignants sur des plateformes publiques, ne pas les
reproduire, ne pas les diffuser à des tiers, ne pas les céder, ne pas transmettre à des tiers des
informations permettant d'y accéder et ne pas les utiliser à des fins autres que celles pour lesquelles
elles ont été mises à ma disposition.

Fait à Bordeaux, le

Signature

IAE Bordeaux

35, avenue Abadie - CS 51412
33072 Bordeaux cedex
T 05 56 00 45 67 / F 05 56 00 45 64
www.iae-bordeaux.fr